



INFORMATION ECLAIRAGE PUBLIC

La maîtrise de l'éclairage public est une source importante d'économie d'énergie et de diminution de la pollution lumineuse.

La Municipalité a ainsi choisi d'expérimenter pendant trois mois l'extinction de l'éclairage public pendant une plage horaire peu fréquentée par la population.

A compter du lundi 11 janvier 2021, l'éclairage public sera éteint sur l'ensemble de la commune de 22h00 à 05h00 du matin.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

**Le Maire
René LAVILLE**

Mairie de Corneilla-la-Rivière - 01 rue de la poste - 66550 Corneilla-la-Rivière
Site officiel : www.corneilla-la-riviere.fr
Tél : 04-68-57-34-25 - Fax : 04-68-57-23-01 - Mail : corneilla.acueil@wanadoo.fr

